

Références Dossier :	DP 027 056 23 Z0065
Par : Représentant :	ECOLOGIA Monsieur Jérémie ZOUARI
Demeurant :	29 RUE CARTIER BRESSON 93500 PANTIN
Sur un terrain sis :	653 RUE DU TILLEUL 27300 BERNAY
Cadastré :	56 BO 170
Opération projetée :	Isolation thermique par l'extérieur

Le Maire de la ville de BERNAY,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 novembre 2010, modifié le 7 avril 2011, le 25 juin 2012, le 14 février 2013 et le 16 octobre 2015,
Vu la déclaration préalable DP 027 056 23 Z0065 délivrée le 04/07/2023,
Vu la demande d'annulation présentée par ECOLOGIA en date du 06/07/2023.

A R R E T E

Article unique : Le retrait de la déclaration préalable susvisée est prononcé.

Fait à Bernay,
Le 10/07/2023

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

signé électroniquement le 10/07/2023,
par BIBET Pierre, 8 ème Adjoint au Maire - Développement territorial durable

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

DELAIS ET RECOURS : Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.
A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

